

N°18-03-044

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 1^{er} mars 2018.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. (reçoit pouvoir de J. DELATTRE) ; FOURNIER A. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ; BEAUBOIS B. ; BOIN E.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; LECAILLE S. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames DEGREMONT F. (donne pouvoir à ML BERQUEZ) ; WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à J. DELRUE)

Messieurs VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; FRANQUE G.A. ; GARENAUX M. ; DELATTRE J. (donne pouvoir à N. DE JONGHE) ; CROQUELOIS J.M. ; GALLET J.M.

Absent :

Monsieur DUFOUR O.

Monsieur Jean GARDIN est élu secrétaire.

OBJET : ASSOCIATION DE PROMOTION DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENEURIAT EN PAYS DE SAINT-OMER – ADHESION

Rapporteur : Christian LEROY

La gare de Saint-Omer, propriété de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), a été réhabilitée avec l'ambition de l'ériger en un lieu totem d'un projet éco-numérique et de service pour la promotion, l'émergence et le développement de l'entrepreneuriat en audomarois.

Structurant pour le territoire, ce projet, initié par la CAPSO, a rencontré l'intérêt d'acteurs publics et privés qui ont décidé ensemble de le construire et le mettre en œuvre en créant une association de promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat en Pays de Saint-Omer.

Chargée de la gestion et du développement de La Station, l'association rassemblera les acteurs économiques publics et privés, les entreprises, les acteurs de l'enseignement et fera la part belle aux usagers du tiers-lieux.

Ses missions seront de générer de nouveaux usages, d'accompagner des projets innovants et d'animer des communautés collaboratives. L'association est une opportunité d'accueillir tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans l'écosystème et participer à la transformation du Pays de Saint-Omer.

La CAPSO propose que la Communauté de Communes du Pays de Lumbres soit cofondatrice de cette association, ce qui permettra aux usagers de notre territoire d'intégrer cet outil facilitateur du développement numérique de nos entreprises.

Le coût d'adhésion à l'association est de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix POUR et 1 abstention,

- **DECIDE** que la Communauté de Communes du Pays de Lumbres devienne cofondatrice de l'association de promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat en Pays de Saint-Omer avec la CAPSO
- **DECIDE** d'y adhérer
- **DECIDE** de verser 5 000 € à l'association qui sera créée.

Pour extrait conforme.
Le Président.

